

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/23

DATE DE
CONVOCAATION

29/03/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le quatre avril à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

29/03/2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mars 2024 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

09/04/2024

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Sylviane COLLES, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS, Françoise HALOT donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET

PRESENTS : 24

ABSENTE : Monique CARUSO

VOTANTS : 28

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

**OBJET : AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DRAGAGE PORT ET GESTION DES
SEDIMENTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'environnement,

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2024/02/DCSE/BPE/E du 15 février 2024 portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée la Direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (dit HAROPA PORT/PARIS) en vue du renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports qu'il exploite, pour la période 2024-2034.

CONSIDERANT le dossier de demande d'autorisation environnemental soumis à enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que notre commune est comprise dans le périmètre de l'enquête (commune limitrophe) qui se déroule du mardi 2 avril 2024 au mardi 7 mai 2024 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le projet de renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports qu'il exploite, pour la période 2024-2034

Pour extrait conforme,



Le Maire

Serge CASERIS

Accusé de réception en préfecture
03964-20240413-DELIB202423-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2024